

# Commune de Les Mollettes

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Présents : Mesdames NOEL Prescilla, ROZE Angélique, Messieurs MAZON Christophe, NICOLLE Jean Claude, PROPHETE Alain, RIGHETTO Gilles, ROBERT Christophe, ROCIPON Bernard, SALOMON Frédéric

Excusées : Mesdames AROLD Sabrina (pouvoir donné à ROCIPON Bernard) et DAPSENS Mathilde (pouvoir donné à ROZE Angélique), Monsieur LAMOURELLE Christian (pouvoir donné à ROBERT Christophe)

Absents : CHAUTEMPS Charlotte, BOUHNOURE Jean Pierre

Secrétaire de séance : Christophe ROBERT

Nombre conseillers : 14

Présents : 09

Pouvoir : 03

Total voix : 12

Le quorum de 8 membres présents est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal Madame MICHEL Céline, nouvelle secrétaire générale de notre Mairie. Les membres du conseil municipal lui souhaitent la bienvenue. Madame MICHEL a pris ses fonctions au 2 juin. Elle assistera aux débats du conseil municipal.

Monsieur le maire propose l'ajout d'un point travaux sur le mur de la rue Montaigne. Proposition adoptée à l'unanimité. Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Monsieur RIGHETTO demande à ce que soit précisé au point 10 de l'ordre du jour qu'il s'agit du poste de suppléant auprès du syndicat des eaux. Le conseil municipal prend acte de cette précision.

#### **1 – APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 12/05/2025**

Monsieur le maire propose le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025 à l'approbation.

Monsieur ROBERT indique que le procès-verbal n'a pas été remis aux conseillers municipaux avant le conseil municipal et souhaite qu'il soit transmis avec la convocation.

Monsieur le Maire répond que cela sera fait et passe la parole à Madame MICHEL. Madame MICHEL précise aux membres du conseil municipal que le procès-verbal de la séance N-1 et les pièces relatives à la séance N seront transmis le plus en amont possible.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est adopté à 10 voix sur 12. Abstentions de mesdames NOEL et ROZE, absentes au précédent conseil.

## **2 – TRAVAUX MOLLARD DU LAC**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la route du hameau de Mollard du Lac, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental de Savoie afin de bénéficier d'aide financière sous forme de subvention ainsi que de déposer une demande auprès de l'ETAT pour la DETR. Monsieur le Maire fait part d'un devis EUROVIA du 25 mars 2025 d'un montant de 8 428.80€ TTC.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (12 voix).

## **3 – TRAVAUX LE SERRÉ**

Mise en conformité avec le PLU zone UD. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT pour le raccordement d'une parcelle constructible de 2000m<sup>2</sup> au lieu-dit le Serré. L'entreprise DELEANI TP a transmis le 14 mars 2025 un devis d'un montant de 28 578 € TTC, mais le devis de raccordement ENEDIS est toujours en attente.

Monsieur ROBERT demande des précisions sur ces travaux et s'il s'agit de la même parcelle évoquée lors du précédent conseil. Monsieur le Maire indique que c'est une parcelle attenante mais qu'il s'agira des mêmes travaux. Monsieur ROCIPON précise qu'il s'agit du passage de l'eau, assainissement et de l'électricité. En l'absence des éléments d'ENEDIS, le conseil municipal ajourne ce point.

## **4 – TRAVAUX MUR DE SOUTENEMENT RUE MONTAIGNE**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT. L'entreprise DELEANI TP avait transmis le 10 février 2025 un devis d'un montant de 29 684.16€ TTC et l'entreprise LEGENDRE un devis 33 043.20 € TTC. L'entreprise DELEANI TP est la mieux-disante.

Monsieur ROBERT demande s'il s'agit bien du même devis de 24736.80€ HT qui avait été présenté lors du précédent conseil. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et demande que les devis soient bien présentés hors taxe, la commune récupérant une partie de la TVA.

Monsieur ROBERT demande d'être prudent avec la récupération de TVA par les collectivités, car elle est susceptible d'être remise en cause par l'Etat.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (12 voix).

## **5 – PERSONNEL**

### **1) Informations**

- Recrutement ATSEM : le poste a été publié et les candidatures reçues. Il est proposé à nouveau un CDD pour l'agent en poste actuellement.

Mr ROBERT, après avoir demandé s'il devait sortir de la salle car porteur du pouvoir de Mr LAMOURELLE, fait part de l'abstention de Mr LAMOURELLE.

Le conseil municipal valide cette proposition 11 voix sur 12.

- Contrats intérim Centre de Gestion 73 : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les 2 postes bus/cantine et périscolaire sont à pourvoir en intérim. Les contrats des 2 personnes les occupants jusqu'alors ne sont pas renouvelés. L'agent d'entretien de la collectivité est intéressé.

Un échange s'instaure entre les membres du Conseil Municipal car un des postes est un poste communal sur lequel l'agent est actuellement en disponibilité. La collectivité est en attente de sa demande de prolongation et de réintégration. De plus, l'agent d'entretien est un agent communal et non un intérim. Le conseil municipal indique qu'il faudra bien vérifier les affectations d'heure.

La proposition suivante est élaborée :

- 1° poste cantine/garderie/bus : mobilité interne
- 2° poste cantine/garderie : attente de la position de l'agent en disponibilité. En cas de prolongation recours à un CCD intérim
- 3° poste : Ménage, à pourvoir en CDD intérim

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **2) Poste d'adjoint technique**

Monsieur RIGHETTO est intéressé à la délibération. Il sort de la salle.

Monsieur ROBERT et Monsieur le Maire vérifient que le quorum des membres présents est toujours atteint (8 sur 8). Les débats peuvent se poursuivre.

Monsieur le Maire explique qu'avec le départ à la retraite de l'agent des services techniques, il faut supprimer son poste puis en créer un nouveau poste au grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur ROBERT demande des précisions sur le calendrier. La commission consultative paritaire se réunit fin août. Le poste serait publié par la suite avec candidatures puis prise de poste au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents (11 voix/ Gilles RIGHETTO absent)

Monsieur RIGHETTO reprend son siège.

## **6 – CANTINE REGLEMENT GARDERIE TARIFS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ROBERT.

Avec l'achat du logiciel 3D OUEST validé lors du dernier conseil municipal, les trois communes du RPI - Regroupement Pédagogique Intercommunal, se sont coordonnées et le personnel concerné est en attente de formation prévue le 29 juillet sur la journée.

Les familles seront autonomes afin d'inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s) via le portail parents-enfance concernant la cantine ou la garderie ou afin de signaler tout changement de situation d'adresse ou autre.

Le règlement du restaurant scolaire et de la garderie a fait l'objet d'un « toilettage » pour que les modalités d'inscription soient bien sur le logiciel et plus dans les mairies ou auprès des agents.

Le délai de prévenance pour les repas reste au jeudi de la semaine précédente avant 8h30. Pour les garderies, 48h à l'avance hors week-end.

Nouveauté ; il sera demandé aux familles de fournir une serviette en tissu pour limiter le gaspillage de serviette en papier (elle sera lavée par la famille chaque semaine). Monsieur PROPHETE indique que cela avait déjà été testé il y a quelques années. Madame ROZE précise que cela est en place à Sainte Hélène du Lac. Monsieur ROBERT précise qu'un meuble de stockage des serviettes sera à acheter (il est prévu au budget 2025 tel qu'il a été présenté).

Les tarifs proposés sont inchangés malgré la hausse de l'achat des repas (+10 centimes d'euros par repas), de même que les passages de garderie (2.5 euros quel que soit le temps de passage). Les repas sont actuellement facturés 5.5€ par la mairie de Laissaud, la Mairie de Sainte Hélène du Lac s'interroge sur une hausse éventuelle.

Monsieur PROPHETE demande s'il y a une pénalité de retard. Monsieur ROBERT indique qu'elle est de 4€ en cas de retard après 18h30. Elle s'applique rarement, les familles étant attentives. Cependant en cas de retard réguliers (plus de 3 fois), la famille court le risque de ne plus pouvoir inscrire son enfant.

Monsieur ROBERT souhaite qu'une étude de prix réelle du passage cantine (repas + encadrement+ fluides...) soit faite pour définir le coût réel du « repas » dans sa totalité et pouvoir également informer les familles de l'effort de la collectivité sur les prix pratiqués. Monsieur PROPHETE est également intéressé par cet élément. Il faudra caler une journée de travail sur ce sujet.

Le conseil municipal valide cette proposition 12 voix.

## **7 –ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part au conseil des derniers travaux ; il reste un tiers des lampes à changer.

Bien qu'elle ne soit pas à l'ordre du jour mais liée aux travaux, Monsieur le Maire propose de valider la convention proposée par le SDES – Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Cette convention a pour objet de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auprès des pouvoirs publics afin de bénéficier d'aides. Monsieur ROBERT demande si cette convention est en lien avec Ombres et Lumières qui est notre maître d'œuvre pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire précise qu'elle intervient après et fait lecture des principaux éléments

- Aider les bénéficiaires des CEE
- Valoriser financièrement les CEE

- Restituer aux bénéficiaires les produits de la valorisation des CEE (au bout de 2 ans)
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (12 voix).

#### **8-ATTRIBUTION COMPENSATOIRES DEFINITIVES 2025**

Monsieur le Maire sollicite une délibération afin d'acter les 64 741€ de compensation de la communauté de commune Cœur de Savoie dans le cadre de la répartition de ce qui était auparavant la taxe professionnelle (désormais CFE).

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (12 voix).

#### **9 –EMPRUNT**

Délibération reportée.

#### **10 –SYNDICAT DES EAUX : NOMINATION D'UN NOUVEAU SUPPLEANT**

Monsieur le maire indique avoir reçu la démission de Monsieur BOUNHOURE Jean-Pierre du poste de suppléant au syndicat des eaux de La Rochette et sollicite de nommer un remplaçant. Monsieur LAMOURELLE fait part de sa candidature.

Le conseil municipal valide la nomination de Monsieur LAMOURELLE Christian à l'unanimité (11 voix).

#### **11–QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire informe les membres du conseil :

- Les bornes Incendie ont été repeintes ; cette opération a été menée par Monsieur LAMOURELLE.
- L'agent communal profite des travaux sur le réseau des fontaines pour refaire avec un habitant la fontaine des granges dont le bassin fuyait. La fuite du réseau est identifiée à côté de la fontaine de Bourbières. L'entreprise VALGELON TP interviendra très prochainement.
- Les services du Département ont été rencontrés pour faire une proposition d'aménagement de la RD afin de limiter la vitesse. Ils proposent un plateau entre le restaurant la Campagnarde et les premières maisons. Cette discussion est à poursuivre à l'automne.
- Le panneau d'information lumineux sera implanté à l'entrée de la ville. Le coût est différent si on l'achète ou si on le loue pour une durée de 5 ans (50% plus cher). Le conseil municipal s'interroge sur les services proposés (maintenance...) et s'ils sont identiques selon les propositions, auquel cas l'achat est plus intéressant. Monsieur MAZON se propose de les recontacter.

Monsieur ROBERT aborde les points suivants :

- La séance de cinéma en plein air se déroulera le jeudi 24 juillet devant la mairie avec le film « un p'tit truc en plus ». Elle est cofinancée par la communauté de communes Cœur de Savoie.

- Monsieur ROBERT demande où en est le projet photovoltaïque avec OPALE. Monsieur le Maire indique avoir été tout dernièrement en contact avec eux et une réunion est à programmer dans les semaines à venir.

Monsieur MAZON indique que le basket club démarrera prochainement à la salle des fêtes et que le traçage au sol se fera courant août.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

**Le Maire**  
**JC NICOLLE**

**Le secrétaire de séance**  
**C ROBERT**